La Verité demasquée faisant voir dans deux contradictions aparentes:...

pour l'au-
torité royale

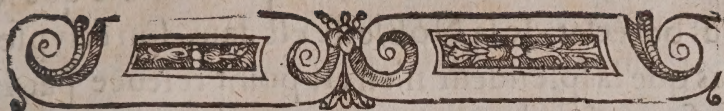
LA VERITÉ DEMASQVÉE

FAISANT VOIR DANS deux contradictions aparentes,

I. Que ceux qui ſont icy au ſeruice de Meſſieurs les Princes, ſont les veritables ſeruiteurs du Roy.

II. Et que ceux qui ſont à Compiegne, ou ailleurs, aupres du Roy, ſont les veritables Ennemy du Roy.

Ceux qui liront ce raiſonnement ſans paſſion, luy donneront facilement les mains.



LA VERITÉ DEMASQVÉE.

PARMY les estonnemens qui pourroient aujourd'hui s'emparer des esprits foibles, ou de ceux qui ne sont pas bien instruits dans les consequences des affaires d'Estat; Celuy de voir la plus belle eslite des Seigneurs & Gentilshommes de France dans le Party de M. le Prince, pendant que la personne du Roy se trouue dans vn autre, sembleroit auoir plus de fondement pour en iustifier la creãce de ceux qui s'y seroient attachez, par les seuls principes de leurs raisons particulieres. Car s'il est vray, comme il n'est que trop constãt, que la Noblesse des particuliers n'est rien autre chose qu'vn beau rayon éclos de la Majesté de leurs Souuerains, ou bien vn certain écoulement de grandeur emané de leur Authorité: Il est du moins à presumer fort apparemment que la presence des ROIS est aux Gentilshommes, ce que cel-

le du Soleil est aux Astres ; & qu'il semble que le plus bel éclat de la Noblesse est dans son éclypse, lors que la splendeur n'en est point releuee par la presence de celuy qui en est le seul principe.

Cette raison, en effet, pourroit bien estre assez surprenante pour ietter l'erreur dans les connoissances des foibles; lors qu'ils viendront à considerer, Que les Seigneurs & les Gentilshômes qui se sont iettez dans le party de M. le Prince, & qui se sont du moins aparément écartez de celui de leur Souuerain, semblent s'estre dégradez volontairemét de l'éclat de leur propre Noblesse, puis qu'ils se sont éloignez de celuy qui en estoit la source: Mais il est si facile d'esclairer les erreurs de cette ignorance, & de faire voir que la lueur apparente de cette raison, n'est qu'vn Phainomene trõpeur; Que i'ose me promettre, sans temerité, qu'apres le raisonnement que ie m'en vay mettre en son iour, il ne sera point de veritable desinteressé, qui ne iuge auec moy, que les Seigneurs & les Gentilshõmes, qui se sont rangez du costé de M. le Prince, sont les veritables seruiteurs du Roy ; & que ceux qui s'en sont écartez, ne doiuent estre considerez, (quelque montre qu'ils fassent d'vne apparence trompeuse de fidelité) que comme des veritables factionnaires, & les ennemis les plus dangereux de l'authorité de leur Souuerain.

Pour

Pour cét effet il faut presupposer ce qui ne sçauroit estre nié par aucun homme de sens; que le Roy, quelque Majeur qu'il soit, & quelque grande capacité de genie que la nature luy ait eslargy, n'est neantmoins point encor en aage de porter le poids des affaires, & de gouuerner le Tymon de sa Monarchie, sans se conduire par l'intelligence de ceux qui sont aupres de sa personne sacrée, & que la bonne ou la mauuaise fortune de l'Estat ont esleué à l'honneur de sa confidence: pour nier cette verité il faudroit encherir par dessus la flaterie de ce Courtisan de la Cour de Macedoine, qui disoit autre fois pour flatter son maistre, qu'il seroit à propos de diuiniser les mouches qui se repaissoient du sang d'Alexandre, & que cette boisson estant beaucoup plus pretieuse que le Nectar des Dieux, il ne falloit point douter que celles qui s'en repaissoient, meritoient d'estre esleuées à l'immortalité.

Ie presuppose en second lieu, ce que l'experience ne rend que trop visible à toute la France; que les creatures, ou les partizans & protecteurs du C. Mazarin se sont emparez de la personne sacrée de sa Majesté; & que parmy tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher, il n'en est point qui ne soit renuoyé auec grand mespris, à moins qu'il ne se rende complaisant à la passion generalle qu'on a pour le restablissement de ce proscript. Tous les

gens de bien ſouſcriront à cette verité.

Pour la troiſieſme ſuppoſition ie ſouſtiens que le Roy n'ayant iamais eſté eſleué que dans les ſentimens du C. M. puis qu'il eſtoit ſon gouuernneur, que par les partizans du C. Mazarin, puis que ce Miniſtre n'en permettroit les approches qu'à ceux qui luy auoient donné des preuues authentiques de leur fidelité ; & n'eſtant tombé apres la Minorité qu'entre les mains de ceux qui ſont attachez ou par complaiſance ou par inclination au reſtabliſſement de ce proſcript, il ne ſe peut que ſes inclinations les plus heroiques, n'ayent eſté en quelque façon alterees par les mauuaiſes impreſſions que ce Cardinal leur aura donné ; & que ſon eſprit Royal ne ſoit encore dans les meſmes ſentimens dans leſquels on l'a eſleué, puis qu'on n'en a iamais voulu permettre les approches à ceux qui pouuoient luy en inſpirer de meilleurs, & qu'on s'eſt conſtament eſtudié d'eſloigner d'aupres de ſa perſonne ſacrees, tous ceux qui eſtoient capables de luy faire enuiſager auec ſincerité la veritable poſture des affaires de cét Eſtat.

De ces preſupoſitions, que ie n'eſtime pas moins euidentes que les premiers principes, ie paſſe à vne verité qui ſemblera bien eſtonnante à ceux qui ne la conſidereront que fort legerement: mais qui neantmoins ne laiſſera pas de paroiſtre

auec agrement aux yeux de ceux qui voudront prendre la peine de la regarder auec quelque peu de reflection : Ie dis que l'authorité Souueraine, c'est à dire cette independance Monarchique à laquelle les peuples se sont volontairement soû-mis pour la direction de leur conduitte, ne se retrouue neantmoins point dans le party qui s'est emparé de la personne du Roy ; & que les verita-bles subiets qui veullent la reconnoistre de leurs hommages ordinaires, doiuent en suspendre l'affection, iusques à ce que les bons destins de la Frá-ce, auront osté sa Maiesté de la dependance des conseils de ses ennemis, pour ne faire esclairer la ieunesse de sa Maiorité, que par les lumieres, de ceux qui sont veritablemẽt interessés à la conser-uation de son authorité.

Ie m'en vay mettre cette verité vn peu plus au iour par la comparaison d'vne agreable histoire qui fait le plus bel ornement des Annales de l'Empereur Basile. Ce Monarque le plus imperieux que la terre ayt iamais porté, & qui n'auoit pas assez d'humilité pour permettre qu'aucun de ses Courtizans, quelque esleué qu'il fut, le regardât entre les deux yeux ; s'estant vn iour échaufé à la poursuite d'vn sanglier, qu'il vouloit auoir l'hon-neur de terracer sans l'assistance d'aucun de ses gentils hommes ; effaroucha tellement cette be-ste feroce, que s'estant retournée furieusement

contre luy, elle l'acula dans vn retranchement, dont les aproches n'estoient pas possibles, à ceux de sa suite, qui ne manquoient sans doute pas de passion pour le degager de ce peril : Ce sanglier s'estoit outre cela placé en telle posture aupres de l'Empereur qu'il estoit mesme dãgereux de l'y attaquer à coups de jauelots sans risquer la personne sacrée de sa Maiesté Imperiale, tellement qu'il fallut que les gentils hommes les plus hardys s'efforçassent de le faire iour par quelque autre endroit, iusqu'à ce qu'incites par les remõstrances de l'Empeur, qui se sentoit impuissant pour resister d'auantage aux furieux assauts de cette beste farouche, ils furent obligés de décocher leurs fleches, mesmes auec hazard de l'offencer à raison de sa proximité : Ils les firent neantmoins si adroitement, que vingt-quatre coups de traits ayans esté dardez, il ny en eut pas vn seul qui ne tombât heureusement sur le sanglier, sans que l'Empereur en receut aucun dommage que celuy d'en auoir aprehendé le succés.

Est-il apres cela besoin de beaucoup d'adresse pour apliquer cette comparaison ? qui ne voit que l'Empereur Basile, c'est le Roy ; que le Cardinal Mazarin est ce sanglier furieux, qui en veut à l'authorité Souueraine, & qui s'est tellement emparée de la personne sacrée de sa Maiesté, que ses veritables subiets sont reduits à la necessité ou

de

de la laiſſer perdre ou de la deffẽdre du moins auec quelque ſorte de hazard; dans la fauſſe imagination qu'on a que les armes qui ſont portées contre le party où le Roy ſe trouue ſont criminelles, & qu'il faut aueuglement ſe ſoumette à ſa conduite quelque éuidence qu'on ait qu'elle n'eſt eſclairée, que par les lumieres de ceux qui diſpoſent toutes les affaires de cet Eſtat à ſa ruine.

Ie ſçay bien qu'on ne void auiourd'huy que trop de faux conſeillers & miniſtres, leſquels ſoubs pretexte de ſouſtenir l'Authorité Souueraine, voudroiẽt bien qu'on fiſt tirer les affaires en longueur, ou qu'on les diſpoſaſt pour le moins à quelque fauorable accommodement par des voyes politiques qui peuſent faire compatir leurs intereſts particuliers auec les generaux; Et ceux là ſont ſemblables à ces lâches & ignorans ſeruiteurs de l'Empereur Baſile qui ſous le faux pretexte de garentir leur maiſtre meſme ſans aucune apparence de danger, ſe mettoient en deuoir de le faire, par des voyes longues, pendant leſquelles, il eſtoit impoſſible que ce pauure Prince ne ſuccombaſt à la rage du ſanglier, au lieu que les moins intereſſez & les plus genereux faiſant vne meure reflection ſur la floible reſiſtance de l'Empereur, iugerent plus ſainement qu'il falloit décocher leurs jauelots contre le ſanglier, quelque proche qu'il fut de l'Empereur: mais qu'il falloit s'efforces

d'assener leurs coups auec tant d'adresse, que le sanglier en fut terrassé, sans que sa Majesté Imperiale en peut estre aucunement offencée.

Celuy qui voudra bien considerer le procedé de M. le Prince & de tous les Parlemens, Seigneurs & Gentils hommes qui se sont rangez de son party; ne dira t'il pas auec moy qu'ils imitent entierement ces sages & genereux de la suite de l'Empereur Basile; & qu'ils ayment beaucoup mieux attaquer du moins apparemment nostre ieune Monarque pour le sauuer; que de faire semblant de le vouloir deffendre pour le perdre. Ils considerent auec tous les senlez, que M. s'est tellement preualu de la simplicité de sa ieunesse, pour empieter sur son authorité Royalle, qu'il l'a reduite aux abois, ou en estat de ne pouuoir point estre restablie dans sa premiere posture, à moins qu'on ne l'entreprenne par quelque coup hardy : ils voyent que les poursuites de ce mauuais Ministre ont si dangeureusement aculé cette mesme authorité Souueraine, apres les mortelles blessures qu'il luy a fait; qu'il n'est pas possible de l'approcher qu'en l'attaquant, & qu'il a si dextrement obsedé la personne sacrée de sa Majesté auec dessein de la perdre, qu'on ne peut pas mesme se mettre en estat de la deffendre, sans se mettre du moins apparemment en danger de l'attaquer.

Ces reflections sincerement desinteressées,

leur font fermer les yeux à tous les reproches, que les ignorans ou les mauuais François leur peuuent faire touchant le dessein du moins apparent qu'ils tesmoignent auoir contre l'authorité Souueraine: Et comme ils iugent qu'il n'est pas possible d'attẽdre que des voyes plus longues leur en facilitant vn accõmodement plus plausible; pendant qu'ils voyent que la Royauté est aux abois, par les intrigues du Mazarin & des Mazarins, ils asseinẽt adroitement leurs coups contre ces sangliers, quelques proches qu'ils soient de sa Majesté auec asseurance qu'ils ne se seront pas plustost deffaits de ces veritables ennemis de l'authorité Souueraine, qu'ils feront voir puis apres en luy rendant plus asseurement leurs hommages qu'ils n'auoient secoüé le ioug en apparence, que pour s'y soûmettre plus humblement en effet.

Ce raisonnement est si solide que ie l'estime à l'espreuue des plus opiniastrez cerueaux du party contraire: mais neãtmoins comme il n'est pas assez populaire, pour desabuser la simplicité des foibles, que des ombrages mal pris; pourroient auoir ietté dans des sentimens desauantageux à la verité; Ie m'en vay faire voir par des raisons vn peu plus vulgaires, que les Parlemẽts & les Gentils hõmes qui se sont declarez pour le party de M. le Prince, sont les veritables deffenseurs de l'authorité Souueraine

& les plus fidelles seruiteurs de sa Majesté.

Comme il est vray que la source de tous nos desordres passez n'est autre que la mauuaise conduite du C. M. aussi ne faut il point douter que l'apprehension qu'on a de son restablissement, en suite du pouuoir absolu que ses partizans ont aupres de sa Majesté, ne doiue estre le seul obstacle que nos mauuais destins opposeront constãment au retour de la tranquillité publique, puis que nous voyons que depuis le depart de ce mauuais Ministre, il n'a pas esté possible de faire croire aux peuples que son banissement fut sincere, tandis qu'ils ont veu que ses partisans ou ses creatures, n'estoient point descheus de leur premiere authorité.

Cette creance generalle des peuples, est si contraire à l'intelligence que les sujets doiuent auoir auec leur Souuerain, pour le maintien de l'authorité Souueraine, qu'il n'est pas possible d'en renoüer le nœud rompu par les intrigues de ce malheureux Italien, tandis qu'elle se conseruera dans leurs esprits, & qu'ils auront quelque suiet de demeurer dans leur mes-intelligence, sous pretexte que celuy qui l'a causée par la tyrannie de sa conduite, n'est secoüé du gouuernail de cét Estat que par vne pure complaisance qu'on a voulu porter à la violence des affaires, qui ne sembloient plus en estat de pouuoir aucunement compatir auec sa presence.

Telle-

Tellement que les Parlemens, les Seigneurs, & les Gentils hommes les mieux éclairez, connoiſſant fort bien que pour le reſtabliſſement de l'authorité Souueraine, il eſt premierement neceſſaire qu'on reſtabliſſe cette vnion tant deſiree des ſujets auec leur Souuerain; & voyant outre cela qu'il n'eſt pas poſſible de rappeller cette vnion, ſans oſter le ſujet qui l'empeſche, c'eſt à dire l'apprehenſion du rapel de Mazarin; ils ſe ſont reſolus de conſpirer vnanimement, pour oſter les cauſes de cette apprehenſion, c'eſt à dire pour deſemparer la perſonne du Roy, de tout ce qui peut eſtre attaché ou par complaiſance ou par inclination à procurer le retour de ce proſcrit; ſur l'aſſeurance qu'ils ont que c'eſt par ce ſeul moyen que les peuples eſtant conuaincus de l'impoſſibilité de ce reſtabliſſement, n'auront plus de peine à baiſer leur ioug qu'ils ſemblent à preſent regarder de trauers, parce qu'il leur eſt aduis que celuy qui leur impoſe le rend intolerable.

Ce zele de trauailler pour le reſtabliſſement de l'authorité Souueraine, eſt d'autant plus digne des Parlements & de l'eſlite de la Nobleſſe de France: que plus il eſt conſtant qu'ils n'ont d'authorité qu'à meſure qu'ils en reçoiuent de ce premier principe: & qu'il ne ſe peut faire d'alteration dans le pouuoir de l'authorité Souueraine, qu'il ne ſe

fasse à mesme temps vne notable bresche à celle qui leur en est communiquee par reflection.

De cette raison ie passe à vne secōde qui iustifira plus inuinciblement le procedé de la Noblesse qui s'est declaree pour le party de M. le Prince: Et ie dis que tous ces braues Seigneurs & Gentils hommes qui se sont genereusement soumis à la conduite de ce Heros, ne pouuoit pas plus noblement faire éclater le dessein de soustenir l'authorité Souueraine qu'en se reglant sur l'exemple de celuy qui s'est si souuent & à leurs yeux prodigué à toute sorte de hazards pour la cimenter de son propre sang: & qui n'a pour tout crime, mesme dans l'estime de ses ennemis, que celuy d'auoir pospose l'amour general de tous les Peuples, à la gloire qu'il pretendoit en la soustenant

Cette reflection est si veritable qu'elle ne peut estre rebuttée que par les Ennemis de l'Estat: mais elle est principalement sans replique, lors qu'on vient à considerer que ces faux zelateurs qui font sonner si haut le beau pretexte de maintenir l'authorite Souueraine, parce qu'ils se trouuent emparez de la personne de sa Majesté, ne l'ont iamais respectee que pour la faire seruir de marotte a leurs pernicieux desseins, comme ils ne se sont iamais souciez d'en hazarder les bresches, pourueu que l'estat de leur fortune parti-

culiere n'en fut aucunement intereſſé. Ce qui eſt arriué depuis quatre ans ne parle que trop euidemment pour vne entiere iuſtification de cette verité; & par meſme raiſon ie penſe qu'à conſiderer ſainement, & les Seigneurs & Gentils hommes qui ſont à preſent dans le party; où ſe trouue la perſonne du ROY, & ceux qui ſe ſont declarez pour M. le Prince, Ceux là ne pretextent l'authorité Souueraine qu'au deſſein de s'en ſeruir pour l'agrandiſſement ou pour la conſeruation de leur fortune, Comme au contraire ceux cy mettent du moins dans l'apparence leurs intereſts ſous les pieds, pour n'en eſperer le rehauſſement que par reflection, par le veritable reſtabliſſement de cette meſme authorité.

De ces deux reflections i'en vois naiſtre vne ſeconde qui me fait voir que ces mauuais Sujets qui ſe ſont emparez de la perſonne du ROY, ne reprochent à M. le Prince qu'il en veut à l'authorité Souueraine, que parce qu'outre qu'ils le iugent imprenable de tout autre coſté, ils penſent que la creance en eſt d'autant plus facile, qu'il eſt vray ſemblable que ce Prince ne peut les attaquer dans cette conionéture, ſans donner quelque fondement aux ſimples, de ſe perſuader qu'il attaque le Roy puis qu'il attaque le party, qui ſemble du moins eſtre ſouſtenu par la preſence de ſa Maie-

ſté. Mais lor que ces perſonnes trop faciles pour ſe laiſſer conuaincre dans les plus viſibles fauſſetez, voudront conſiderer, que la haine de ces intereſſez eſt vne neceſſité de leur ſubſiſtance, ils pourront iuger puis apres moins dangereuſemēt, ſi les deſſeins qu'ils ſuppoſent à M. le Prince ne ſont pas plutoſt des pretextes que de veritez.

C'eſt du moins vne des plus illuſtres raiſons qui a obligé la plus belle eſlite de la Nobleſſe de France de ſe declarer pour le party de M. le Prince, lors qu'elle a conſideré que ſes fameux ennemis qui ſont aupres de ſa Maieſté, ne fomentoient cete fatalle & mortelle deſ-vnion entre le Roy & ſon premier Prince du ſang, que parce qu'ils ont veu que leur intelligence deuoit eſtre l'eſcüeil de leurs fortunes particulieres; & que ce Prince n'auroit iamais aſſez de l'aſcheté, pour les ſouffrir par la complaiſance de ſes conſeils aupres du Timon de cét Eſtat; Auſſi n'a t'on pas fait beaucoup de cas de ces accuſations friuoles dont on a chargé l'innocence de M. le Prince, qu'il n'en vouloit qu'à l'authorité Souueraine, parce qu'on a veu que cette impoſture eſtoit la ſeule reſource de ſes accuſateurs; & qu'ils n'eſtoient point en eſtat de pouuoir ſouſtenir l'iniuſte agrandiſſemēt de leur fortune, à moins qu'ils n'eſloignaſſent M. le Prince d'aupres de ſa Majeſté, par la ſeulle & fauſſe ſup-

poſition,

poſition, qu'il en vouloit à l'authorité Souueraine.

Apres ce raiſonnemẽt peut il eſtre de de mal aiſé qui ne rougiſſe de n'auoir touſiours crû que la Nobleſſe qui s'eſt déuoüee au party de M. le Prince, eſt la ſeule deſ-intereſſée, & la plus genereuſe & fidelle de cét Eſtat. Mais quand on vient à conſiderer la conduite de M. le Prince dans ſa retraite, & celuy de la Cour dans ſa pourſuite, n'a-t'on pas grãd ſujet de iuſtifier la Nobleſſe qui s'eſt attachee à la deffence de cét Illuſtre Prince: & de croire que le Roy majeur n'eſt point le premier mobile de cét iniuſte deſſein que dans l'apparence: c'eſt à dire en tant qu'il s'y trouue engagé à ſuiure les conſeils de ceux, leſquels abuſant de la ſimplicité de ſon âge par la grande ſujection à laquelle ils l'ont accouſtumé depuis le berceau, luy perſuadent fort facilement, meſme que leurs paſſions ſont les veritables intereſts de ſa Majeſté.

Car ſi la Cour n'eut point eu aucun mauuais deſſein contre M. le Prince lors qu'il ſe retira de Paris, il me ſemble qu'elle pouuoit bien facilement faire voir à toute la France, que le meſcontentemẽt de ce Prince n'eſtoit fondé que ſur des raiſons pretextees ſi, ſans le pourſuiure viuement comme elle a fait, & ſans dégarnir pour cét effet les frontieres, elle l'eut laiſſé retirer dans quelqu'vn de ſes Gouuernemens; ou, n'ayant point aucune raiſon de ſe

retrancher contre les pourſuites de ces ennemis, qui n'euſſent ſeulemẽt pas fait mine de l'attaquer, il n'euſt ſans doute point peu armer comme il a fait ſans ſe mettre en danger d'eſtre declaré crimi-nel d'Eſtat meſme auec le conſentement de tous les Peuples; & ſans donner par meſme conſequen-ce quelque ſorte d'apprehenſion aux plus deter-minez de s'attacher à ſon party.

Mais lors qu'il a veu que la Cour, c'eſt à dire les Mazarins, vrays poſſeſſeurs Lutins de la bonté Royalle de ſa Maieſté, ne le pouuoient ſeulement pas ſouffrir dans le repos; & qu'ils dégarniſſoient meſme les frontieres, pour l'aller trauerſer dans la douceur de ſa retraite; il a eſmeu par la veüe de cét iniuſte traitement, les Parlemens, veritable-ment genereux, à luy permettre de faire des le-uces de gens de guerre pour ſa deffence; & à tout ce qu'il y a de braue & de bien intentionné dans la Nobleſſe de France, de faire foule dans ſon party, ſur la creance trop probable qu'ils ont eu que le Roy n'en pouuoit vouloir à celuy qui auoit apuyé ſon Trône pendant ſa Minorité; & que ſa bonté Royalle eſtant innocemment ſurpriſe par les artifices de ſes ennemys, on ne pouuoit ſe-conder ſes conſeils contre le plus ferme apuy de ſon Trône, ſans ſe rendre les inſtrumens ſecrets de la perte de ſon authorité, & les conſpirateurs

criminels de sa propre ruine.

Quoy que cette raison ne reçoiue point de replique pour la iustification de cette braue Noblesse; on la peut neantmoins encore rendre plus inuincible, par la reflection qu'on peut emprunter de l'innocence de la conduite du Roy dans toutes ces conjonctures. On sçait bien que si sa Majesté auoit iamais esté en estat de regarder la posture des affaires de son Royaume par d'autres yeux que par ceux des Mazarins; si le choix d'vne Maiorité bien auancé se fut declaré en faueur de cette engeance pour la conduite de son Gouuernement; ceux qui se metroient en estat de trauerser ses inclinations sur ce point, donneroient du moins quelque suiet plausible de croire, qu'ils ne seroient en peine que de trouuer quelque fauorable pretexte pour leur remuëment. Mais l'asseurance qu'on a que ce ieune Monarque n'est iamais sorty des mains des Partisans du Mazarin, qu'on ne luy a iamais fait voir d'autres visages, que ceux qui estoient agreables à ce Ministre, qu'il a trouué sa Majorité pourueuë d'vn Conseil tout cõposé de Mazarin, de peur que ses inclinations naturellement plus iustes, ne portassent leur choix sur quelques meilleures testes pour ne se regler que sur leur conduite; & que par ces mesmes raisons, ce petit Prince n'a iamais eu la liberté de par

ler où de faire que par les organes de ceux qui ne luy ont iamais permis de se declarer qu'en leur faueur : cette asseurance, dis ie, a fait que les veritablement genereux, se sont dispensés pour quelque temps d'vne apparence de respect, & qu'il se sõt iettez dãs vn autre party, pour tâcher de rõpre les iniustes liens qui captiuent l'authorité Souueraine sous la dépendance des Mazarins, & pour la mettre en estat de s'y pouuoir soûmettre, sans donner aucun sujet à la France de soubçonner qu'ils se rendent complaisans à la faction Mazarine.

Et de vray ; N'est il pas trop visible que l'esprit Mazarine anime encor auiourd'huy la grande Machine de cet Estat, puis que si l'on veut faire vn parallelle de la conduite presente auec le passé, on trouuera qu'elles ont vn parfait rapport, & qu'on ne voit point auiourd'huy pratiquer d'autres maximes pour le gouuernement de cette Monarchie, que celles que cet indigne Cardinal pratiquoit autresfois, lors que nos mauuais destins luy en auoient donné le Timon. Et cette reflection est si puissante dans l'esprit de la veritable Noblesse de France, que la vengeance du rabais de la Royauté n'anime que trop iustement contre cet insolent Ministre, qu'elle s'imagine n'auoir que trop de raison pour se ietter dans le party, qui n'a pour

dessein

deſſein que celuy d'affranchir l'authorité Souueraine, & de la mettre en eſtat de receuoir les obeïſſances, que ſa condition oblige de luy porter auec plus de reſpect que tous les autres ſujets de la Monarchie. Qu'on conſidere ſans paſſion ce procedé, ſans s'intereſſer aueuglement ny pour l'vn ny pour l'autre party, & ie m'aſſeure qu'on n'aura point de ſuiet de reprocher à la Nobleſſe qui s'eſt declaree pour M. le Prince, que d'auoir tardé de le faire, puis qu'il n'eſt que luy ſeul qui s'intereſſe veritablement pour l'authorité du Roy & pour la tranquillité des Peuples.

Ie m'en vay mettre la derniere main à ce Manifeſte par vn agreable exemple que i'emprunte de l'hiſtoire d'Amintas Roy de Pergame, & dont ie feray la comparaiſon auec le ſujet du temps, pour finir comme i'ay commencé. Cét Amintas ayant eſté pris dans vne bataille par Pruſias Roy de Bithinie, fut ſi rigoureuſement traité de ce Roy vainqueur, qu'il fut contraint pour garentir ſa vie de deputer vn Courier vers Attalus General de ſes Armees, pour luy faire commandement d'ouurir les portes de ſes meilleures places à Pruſias lors qu'il s'y preſenteroit auec ſon Armee pour s'en rendre le maiſtre. Ce General reconnut bien en effet par le ſceau Royal, que c'eſtoit ſon Maiſtre qui luy faiſoit ce commandement;

Mais sur la creance qu'il eust que sa captiuité le dispensoit de luy obeïr en ce point, il luy rescriuit qu'il supplioit tres humblement sa Majesté, de luy permettre qu'il luy fist reconnoistre sa fidelité en choquant cette sienne volonté, & qu'en attendant qu'il l'eut affranchy de la puissance de ses ennemis, pour luy rendre ses hommages ordinaires, il disposast souuerainement de tout ce qui estoit necessaire pour le recouurement de sa liberté : En effet, il menagea si prudemment sa conduite, qu'ayant vigoureusement donné dans l'armee des ennemis, à la teste desquels le vainqueur auoit mis le mal heureux Amintas, il la tailla toute en pieces, auec vn si horrible carnage, que le seul Amintas qui auoit esté mis à la teste, pour y perir le premier, y fut sauué tout seul ; & receut à mesme temps de son Attalus vainqueur, tous les respects & toutes les obeyssances qu'il luy auoit refusé estant vaincu.

Mazarin est cét iniuste Prusias qui s'est emparé de l'innocente personne de nostre ieune Amintas, c'est à dire de nostre ieune Roy ; & qui dispose en suite si souuerainement de son authorité, qu'il l'a fait seruir à toutes ses passions, auec vn empire si absolu, qu'il semble du moins apparemment que c'est choquer sa Maiesté que de ne se rendre point complaisant à toutes les volontez de cét insolent

Miniſtre, ou de ceux qui en ſont les interpretes: ſes volontez ne portent que le faux, quoy qu'illuſtre tiltre des volontez Royalles, & ſous pretexte qu'elles ſont ſeellées de la marque Royalle de ſa Majeſté, il pretend que tous ceux qui ne s'y rendent point aueuglement complaiſans, ſont les ſeuls & veritables criminels d'Eſtat.

Le vaillant Attalus, c'eſt à dire, M. le Prince reçoit ſes ordres: il les reſpecte en effet, parce qu'ils ſont reueſtus d'vne apparence Royalle: Mais l'aſſeurance qu'il a que c'eſt le plus mortel ennemy de l'Eſtat, qui declare ſes volontez par l'organe de ſon Souuerain qu'il a captiué ſous la dependance de ſes conſeils, luy fait meſpriſer de s'y ſoumetre, & luy inſpire à meſme temps le deſſein de rechercher viuemẽt toutes les occaſions de garentir ſon Prince de cette captiuité, afin de courir promptement à luy rendre ſes hommages ordinaires lors qu'il l'aura eſlargy; & faire voir par ſon exemple pendant ſon triomphe, qu'il ne luy deſobeït maintenant que pour ſon auantage. Tous les ſenſez du moins en doiuent faire ce iugement; & par cette meſme raiſon ie ne penſe pas que les plus iniuſtes meſme, ayent aſſez de ſuiet de condamner la Nobleſſe qui s'eſt ſi genereuſement declarée pour le party de M. le Prince, puis qu'il appert par les preſantes demonſtrations que ie viens d'alleguer,

qu'elle n'a fait que ce qu'on en deuoit esperer ; & que c'est par sa seule entremise que nous deuons attendre le parfait restablissement de l'authorité Souueraine & du repos des peuples.

Pour acheuer la iustification du procedé de cette genereuse Noblesse, & pour la mettre à l'espreuue de toute sorte de repart, ie pense que c'est assés de dire qu'on ne peut blasmer vn party qui se trouue appuyé de l'authorité de son Altesse Royalle ; & pour le progrez duquel cét illustre oncle du Roy s'interesse auec tant de passion, que les plus échauffez partisans du Mazarinisme & les plus adroits pour fomenter vn complot, n'on iamais peu le faire pancher de l'autre costé ; tant il est vray qu'il n'en a iamais peu approuuer les poursuites, parce qu'il les a tousiours iugées aussi contraires à la iustice, que des-aduantageuses à l'authorité Souueraine, dont il est conuaincu par l'experience de tout le passé que M. le Prince est le plus ferme appuy.

FIN.